
**RÉGIE INTERMUNICIPALE
D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE
HENRYVILLE-VENISE**

AVIS PUBLIC

À tous les contribuables des corporations municipales de Henryville, St-Sébastien, Venise-en-Québec et St-Georges de Clarenceville, je, soussignée, secrétaire-trésorière de la Régie Intermunicipale d'Approvisionnement en Eau Potable Henryville-Venise, vous informe que :

1. Lors de la réunion ordinaire qui aura lieu à 19h30, à la salle du conseil de l'Hôtel de ville de St-Sébastien, le 8 octobre 2020, le conseil de la Régie adoptera le règlement 2020-01 relatif au traitement des membres du conseil de la Régie.
2. Le règlement projeté, précise que la rémunération de base fixe des membres du conseil de la Régie sera fixée à 89.63\$ par réunion. La rémunération de base fixe du président du conseil de la Régie sera fixée à 268.89\$ par mois.
3. Les rémunérations proposées dans le présent règlement seront indexées de 2% pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement.
4. Le projet de règlement numéro 2020-01 est disponible pour consultation au bureau de la Régie à St-Sébastien, sur rendez-vous, au numéro de téléphone (514) 653-5813.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions des articles 8 et 9 de la loi sur le traitement des élus municipaux.

Donné à St-Sébastien, ce 4 septembre 2020.

La secrétaire-trésorière
Suzane Ouellette